

Séance du 21 mai 2024

N° 17

COMITÉ SYNDICAL  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Tarifs 2024-2025

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, à Grand-Couronne dans les locaux du conservatoire, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire), M. Michel Cantais (vice-président), Laurent Turquer, (titulaire), Joël Bigot (titulaire), Bruno Courtois (titulaire).

La séance est ouverte à 18 h 10, M. Turquer est nommé secrétaire de séance,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

**I - DROIT D'INSCRIPTION**

Ce droit est perçu pour chaque élève lors de l'inscription ou de la réinscription, et ne peut être remboursé. En cas d'inscriptions multiples dans une même famille, le droit perçu est plafonné au montant de 3 inscriptions.

Résidents	29,00 €
Extérieurs	61,00 €

**II – COURS - Tarif annuel**

La cotisation est due pour l'année entière sauf dans les cas suivants :

- pour une inscription à partir du mois de janvier, abattement d'un tiers du montant annuel,
- pour une inscription à partir du mois d'avril, abattement de deux tiers.

Un abattement de 15 % est appliqué à partir du 2<sup>e</sup> élève d'une même famille, sauf "Cours collectif seul" et ensemble vocal ou instrumental.

**ÉLÈVES RÉSIDENTS**

**(DOMICILIÉS À GRAND-COURONNE OU PETIT-COURONNE)**

**Éveil, Initiation**  
**(musique et/ou danse)** 137,42 €

**1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles**

1 <sup>er</sup> activité	283,88 €
2 <sup>e</sup> activité	190,86 €
3 <sup>e</sup> activité	96,61 €
Cours collectif seul	220,69 €

**3<sup>e</sup> cycle et CPES**

1 <sup>er</sup> activité	450,73 €
2 <sup>e</sup> activité	302,10 €
3 <sup>e</sup> activité	153,46 €
Cours collectif seul	317,82 €

**Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)**

1 <sup>ère</sup> pratique	59,67 €
2 <sup>e</sup> pratique	39,77 €

**Activité Danse seule**

Initiation	137,42 €
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles	220,69 €
3 <sup>e</sup> cycle	294,70 €
Adultes 1 cours	220,69 €
Adultes 2 cours	294,70 €

**Élèves adultes**

1 <sup>ère</sup> activité	307,18 €
2 <sup>e</sup> activité	205,75 €
3 <sup>e</sup> activité	104,18 €
Cours collectif seul	237,99 €

**ÉLÈVES EXTÉRIEURS**

	Métropole	Seine-Maritime hors Métropole	Autres départements
<b>Éveil, Initiation (musique et/ou danse)</b>	309,90 €	319,00 €	334,18 €
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles</b>			
1 <sup>ère</sup> activité	794,06 €	817,38 €	856,34 €
2 <sup>e</sup> activité	531,85 €	547,48 €	573,55 €
3 <sup>e</sup> activité	270,08 €	278,05 €	291,26 €
Cours collectif seul	430,91 €	452,46 €	464,74 €
<b>3<sup>e</sup> cycle, Cycle spécialisé</b>			
1 <sup>ère</sup> activité	450,73 €	991,29 €	1 038,52 €
2 <sup>e</sup> activité	302,10 €	663,97 €	695,60 €
3 <sup>e</sup> activité	153,46 €	336,86 €	352,92 €
Cours collectif seul	317,82 €	611,38 €	641,11 €
<b>CPES Cycle Préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs</b>	450,73 €	991,29 €	1 038,52 €
<b>Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)</b>			
1 <sup>ère</sup> pratique	118,47 €	121,95 €	127,77 €
2 <sup>e</sup> pratique	88,85 €	91,51 €	95,84 €
<b>Activité Danse seule</b>			
Initiation	309,90 €	319,00 €	334,18 €
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles	430,91 €	443,58 €	464,74 €
3 <sup>e</sup> cycle	294,70 €	793,76 €	861,59 €
Adultes 1 cours	430,91 €	443,58 €	464,74 €
Adultes 2 cours	649,67 €	669,73 €	700,59 €
<b>Élèves adultes</b>			
1 <sup>ère</sup> activité	856,31 €	881,52 €	929,97 €
2 <sup>e</sup> activité	573,55 €	579,39 €	618,52 €
3 <sup>e</sup> activité	291,20 €	299,76 €	314,06 €
Cours collectif seul	464,94 €	478,61 €	501,41 €

**III – LOCATION D'INSTRUMENT - Tarif trimestriel**

Répartition des instruments :

A : guitare, instruments petites mains

B : violon, alto

C : cor, cornet, trompette, trombone

D : flûte traversière, clarinette, saxophone, contrebasse, tuba, tttt

E : hautbois, cor anglais, basson, xylophone, violoncelle

F : Flûte à bec

**ÉLÈVES RÉSIDENTS**

		Métropole	Seine-Maritime hors Métropole	Autres départements
A	21,63 €	50,93 €	52,43 €	54,93 €
B	28,58 €	72,09 €	74,22 €	77,76 €
C	33,97 €	80,69 €	83,06 €	86,38 €
D	40,80 €	89,47 €	89,93 €	96,52 €
E	46,34 €	98,28 €	102,40 €	105,99 €
F	10,82 €	22,05 €	24,26 €	26,46 €

**ÉLÈVES EXTÉRIEURS****IV – Elèves non inscrits à l'année (périodes plus courtes et ponctuelles)**

Cours d'instruments individuels "ponctuels" (formule valable une seule fois par personne)

Formule 1 : Bilan seul (1 heure)	30,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 40 minutes	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 40 minutes	110,00 €

Cours d'instruments collectifs 2 à 4 personnes, tarif par personne

Formule 1 : Bilan seul (1 h 30)	20,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 1 heure	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 1 heure	110,00 €

Cours de Formation Musicale sur 1 trimestre (après 2 séances gratuites) renouvelable jusqu'à 2 fois sur une seule année scolaire 60,00 €

**V – Cas particuliers****1 - Élèves scolarisés dans les classes à horaire aménagé (CHAM)**

Les cours suivis dans le cadre des classes à horaire aménagé de l'école élémentaire sont gratuits ; les autres cours (y compris CHAM collège), la location d'instrument et les cours de danse sont au tarif normal.

Les élèves CHAM collège bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence.

**2 - Cours collectif seul, pratiques collectives**

Le tarif « Cours collectif seul » est applicable aux élèves qui ne suivent qu'un seul cours collectif hebdomadaire (Formation Musicale, culture musicale, ateliers, musique de chambre, etc.).

Lorsque le "Cours collectif seul" a lieu tous les 15 jours, un abattement de 50 % est appliqué sur le tarif plein.

**3 - Fanfares**

Les membres des fanfares des communes du Syndicat Intercommunal qui adhèrent en tant que structures au Conservatoire de Musique et de Danse sont dispensés du droit d'inscription et se font appliquer le tarif résident.

**4 - Personnel du Conservatoire**

Les enfants du personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, le personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficie de la gratuité des cours.

**5 - Élèves résidents de la Métropole**

Les élèves du 3e cycle, Cycle spécialisé et CPES bénéficient du tarif résident.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Julie Lesage

